

Savoir-faire & Terroirs



Cheval

Lancement du réseau référence

Le Conseil des chevaux d'Alsace (Afca), en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture Alsace, l'institut de l'élevage et l'Institut français du cheval et de l'équitation, lance le réseau référence équin.



Le réseau référence compte 300 exploitations équestres en France.

Cette étude s'inscrit dans la poursuite de l'Observatoire économique régional (OER) de la filière du cheval, menée en 2007 puis en 2010. L'OER, étude macro-économique de la filière du cheval, permet d'obtenir un état des lieux de la filière via des données économiques, sociales et environnementales, et ainsi de mesurer

le poids et l'impact de la filière sur le territoire.

Qu'est ce que le réseau référence ?

C'est une étude micro-économique de la filière via le suivi d'exploitations choisies en fonction des besoins (les secteurs en développement, à poten-

tiel d'installation), de la représentativité de la structure par rapport au marché régional (taille moyenne, en fonctionnement de croisière...) et de ses performances (une structure qui présente des intérêts à la suivre de par ses performances techniques, économiques mais également la conduite de la structure).

Le réseau référence existe dans d'autres productions animales depuis longtemps. Pour la filière équine, il a vu le jour en 2007 avec 200 exploitations équines de référence et 12 régions dans le dispositif. L'ensemble des régions est maintenant intégrée avec 300 exploitations tous types confondus (élevages, établissements équestres).

Le cas de l'Alsace

La région fait partie d'un groupe interrégional "grand est" avec la Lorraine et la Champagne Ardenne. Six exploitations seront suivies, les choix se sont portés sur des établissements équestres, en concertation avec les représentants des différents secteurs

du cheval. Le Comité régional d'équitation (Créa) et le Comité régional du tourisme équestre (CRTE) soutiennent cette étude et participent au comité de pilotage.

Les projets d'installation en Alsace portent majoritairement sur des centres équestres, poneys clubs et écuries de pension. Les types d'établissements retenus sont : deux centres équestres ruraux, deux centres de tourisme équestre et deux écuries de pension.

Quel intérêt pour les établissements suivis ?

- Posséder un état des lieux technique et économique très pointu de leur structure
- comparer leur structure au groupe pour se situer par rapport au marché
- évaluer les pistes d'amélioration de la conduite de leur structure
- recevoir un conseil sur la durée de l'étude par le conseiller spécialisé équin de la Chambre régionale d'agriculture.

Les données collectées sont confidentielles, donc ne sont pas utilisées telles quelles mais intégrées à un groupe d'exploitations interrégionales possédant une structure similaire. Les établissements équestres seront sélectionnés fin janvier pour commencer au plus tôt le travail de suivi.

Carole Potié, service élevage
tél. 03 88 99 38 40
c.potie@bas-rhin.chambagri.fr

Elevage

Recenser vos béliers avant le 31 janvier

En ce mois de janvier, et comme c'est le cas depuis 2006, le service identification vient de transmettre à l'ensemble des détenteurs ovins/caprins le recensement annuel. A partir de 2012 et pour les détenteurs d'ovins, cet envoi est complété d'un inventaire annuel des béliers, sur lequel chaque détenteur devra noter chaque bélier présent dans son troupeau au 1^{er} janvier 2012.

Si le troupeau ne comporte aucun bélier, il suffira de retourner l'inventaire annuel des béliers avec la mention "0" au niveau du nombre de béliers.

- Pourquoi : dans le cadre de la gestion de la tremblante, maladie contagieuse et mortelle pour les animaux atteints, il est indispensable d'avoir une connaissance parfaite du niveau de résistance du cheptel national.

- Comment : chaque détenteur, à l'aide du formulaire (voir ci-dessous), doit renseigner au minimum le ou les numéros (à 11 chiffres) de

son ou ses béliers, ainsi que la race. Le génotypage de chaque bélier est à renseigner, s'il est connu suite à une analyse déjà effectuée par le passé.

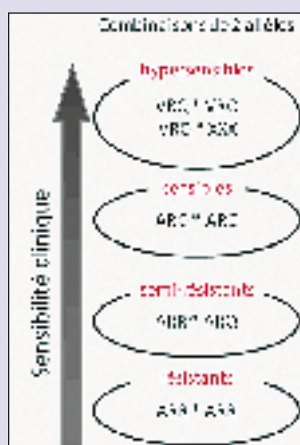
Ce document, ainsi que le recensement annuel, sont à retourner le 31 janvier 2012 au plus tard à l'aide de l'enveloppe retour jointe au courrier ou par fax au 03 88 19 16 98.

Claude Bernhardt
et Jean-Pierre Saulet,
service élevage
tél. 03 88 19 55 91
c.bernhardt@bas-rhin.chambagri.fr

Le génotypage de la tremblante ovine

La tremblante est une maladie nerveuse appartenant au même groupe d'encéphalopathies que l'ESB bovine. Cette maladie se caractérise par une dégénérescence du cerveau. Les symptômes cliniques regroupent un comportement anormal de l'animal (anxiété, peur, agressivité), tremblements, perte de poids, ou un dysfonctionnement de la motricité. Les symptômes apparaissent entre 2 et 5 ans, ils sont variables selon les cas et peuvent conduire à la mort de l'animal rapidement. La tremblante est directement transmissible entre ovins et caprins mais pas à l'homme. Il a été mis en évidence qu'il existe différents degrés de sensibilité à la maladie chez les ovins. Cette sensibilité se situe au niveau des acides aminés formant les protéines, issues du gène PrP. Le génotypage consiste, au travers d'une analyse sanguine en laboratoire, à rechercher les trois acides aminés qui forment les protéines. Lors du génotypage, ce n'est pas la maladie qui est recherchée, c'est le niveau de résistance en cas d'infection. Autrement dit, un animal sensible ne déclarera pas forcément la maladie, mais il y a une probabilité.

Génotyper les béliers de son exploitation permet de connaître leur statut génétique vis-à-vis de la résistance à la tremblante et de procéder à la réforme des béliers sensibles (démarche volontaire de l'éleveur). Selon les résultats il est possible de distinguer les animaux plus ou moins sensibles à la maladie, ARR étant très résistant et VRQ très sensible. Chaque ovine possède deux allèles issus chacun d'eux de l'un des deux parents, on parle d'animaux ARR/ARR ou ARR/ARQ par exemple. En présence de l'agent infectieux de la tremblante, les animaux porteurs de l'allèle ARR sont les plus résistants à la tremblante classique.



Liste des béliers utilisés pour les luttes au 1^{er} janvier:

Nombre de béliers		Race		Génotype	
N° exploitation à 6 chiffres		N° d'ordre à 5 chiffres		N° d'ordre à 5 chiffres	
N° d'ordre à 4 chiffres		N° d'ordre à 5 chiffres		N° d'ordre à 5 chiffres	
EXEMPLE de bélier enregistré :		FR 123456 78901	Lacoste M	ARR/ARR	
EXEMPLE de bélier enregistré :		FR 12345678 9012	Lacoste M	ARR/ARR	

A Noter

• AGENDA AG APFNA

L'assemblée générale de l'Association des producteurs de fruits à noyaux d'Alsace (APFNA) se déroulera **jeudi 26 janvier** à 14 h à Schiltigheim à la Chambre d'agriculture, salle de séance. Outre la partie statutaire (renouvellement des membres et présentation des comptes), la certification AOC quetsche d'Alsace et une présentation d'Hervé Bentz sur les travaux techniques du Verexal seront abordés. Catherine Hammer présentera la démarche qualité actuelle en abricot rouge du Roussillon.

• CONTROLE LAITIER Réunions hivernales

Vous êtes cordialement invités à participer aux réunions hivernales d'Alsace conseil élevage :

- **mardi 24 janvier** à 9 h 30, salle des associations à la Maison de l'intercommunalité à Bouxwiller
- **mardi 24 janvier** à 9 h 30, salle de la mairie à Traubach-Le-Bas
- **jeudi 26 janvier** à 9 h 30, restaurant Relais du moulin à Adamswiller
- **jeudi 26 janvier** à 9 h 30, ferme-auberge de Chèvromont à Orbey
- **vendredi 27 janvier** à 9 h 30, restaurant au Cygne à Berg
- **vendredi 27 janvier** à 9 h 30, restaurant à la Schlitte à Munster
- **mardi 31 janvier** à 9 h 45, restaurant Le tonneau d'or à Sundhouse
- **jeudi 2 février** à 9 h 45, salle sous-sol de la mairie-école à Gommersdorf
- **vendredi 3 février** à 9 h 45, restaurant Le lion à Breuschwickersheim.

Ordre du jour :

- présentation des résultats de la campagne 2010-2011
- alimentation des veaux de 0 à 6 mois
- acidose latente : détection et recommandations
- productivité de l'herbe en Montagne.

Pour ceux le souhaitant, le repas sera pris en commun à l'issue de la réunion, à charge des participants. Après le repas, des visites concrétiseront les éléments énoncés pendant la matinée :

- **mardi 24 janvier** à 14 h 30, SCEA Richert-Jacob à Riedheim
- **mardi 24 janvier** à 14 h 30, EARL Freyburger à Traubach-Le-Bas
- **jeudi 26 janvier** à 14 h 30, Gaec Dintinger à Weisingen
- **jeudi 26 janvier** à 14 h 30, Gaec des hautes huttes à Orbey
- **vendredi 27 janvier** à 14 h 30, Gaec de Forstweg à Bettwiller
- **vendredi 27 janvier** à 14 h 30, Gaec ferme Schmidt à Soultzeren
- **mardi 31 janvier** à 14 h 30, Gaec Lilas-Gisselbrecht à Baldenheim.

Pour une bonne organisation de l'intendance, merci de préciser à votre conseiller d'Alsace conseil élevage si vous désirez participer au repas.